

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 08/12/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 10

Absents : ----- 3
Pouvoirs : ----- 1
Votants :----- 11

VOTE

Pour : ----- 11
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

BUDGET

**Délibération
N°2023-59**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 18/12/2023

Reçue en Préfecture
Le : 18/12/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : 18/12/2023

Le Maire **Gil THOMAS**



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 074-217400530-20231212-D202312_59-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023 à 19 H30

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : KELLER Sophie, Ruta NOEL

Absents excusés : SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER

Secrétaire de séance : CALLENDRIER Michèle

OBJET : Contrat de vérification des installations et équipements communaux : Alpes Contrôles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que différents contrats et avenants sont en cours avec la société Alpes Contrôles pour les missions suivantes :

- Vérification des installations électriques
- Vérification des moyens de secours
- Vérification des aires sports et loisirs

Ces contrats et avenants étant nombreux, sur des échéances diverses, il est proposé, pour en faciliter la gestion, de signer un contrat annuel unique regroupant les différentes missions pour un montant indicatif de 3 396 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ AUTORISE le Maire à signer le contrat annuel de vérifications des installations et équipements communaux avec la société Alpes Contrôle jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.
- ⇒ PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Michèle CALLENDRIER